



**Pays de Montbozon et du Chânois** Un Plan local d'urbanisme intercommunal est en préparation. Quels sont les enjeux pour les habitants ?

## Terrain constructible ou non ?

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) : derrière ces termes administratifs se cachent des décisions qui peuvent impacter directement la vie des habitants. Ceux de la communauté de communes du pays de Montbozon et du Chânois (CCPMC) sont prévenus, ils ont quelques mois pour peser sur le document qui inspirera bientôt le développement de leur territoire. C'est lui qui dira où, quoi et comment construire dans les 27 communes concernées.

L'élaboration d'un PLUi est une étape incontournable pour la CCPMC, née le 1<sup>er</sup> janvier 2014 de la fusion entre la communauté de communes du pays de Montbozon et celle du Chânois. Au sein de la nouvelle structure, différents documents d'urbanisme cohabitent, dont certains ne sont plus en adéquation avec les évolutions réglementaires (notamment en matière d'environnement). Une remise à plat était nécessaire.

« L'objectif, c'est de construire un projet communautaire pour les quinze ou vingt ans à venir », explique François Mercier, chargé de mission à la CCPMC. « Le PLUi va définir les zones constructibles à vocation économique, d'habitat ou de loisirs, ainsi que les zones non constructibles (agricoles ou naturelles). Il ne s'agit pas de révolution-



■ François Mercier, chargé de mission à la communauté de communes du pays de Montbozon et du Chânois, prévient : le futur Plan local d'urbanisme intercommunal pourrait changer les règles en vigueur en matière de zones constructibles ou non constructibles. Photo ER

ner tout ce qui existe aujourd'hui, mais on veut se mettre le moins de barrières possible. »

### Les propriétaires fonciers premiers concernés

Les citoyens qui se sentent concernés par l'avenir de leur bassin de vie peuvent s'impliquer dans l'élaboration du PLUi. Les propriétaires fonciers aussi : « C'est un moment important pour savoir ce qu'il adviendra de leurs terrains », prévient François Mercier. Constructi-

bles, non constructibles ? « Les documents actuels peuvent être remis en cause », martèle le chargé de mission.

Une première réunion publique d'information est organisée mardi prochain à Dampierre-sur-Linotte pour les habitants de la CCPMC. Des ateliers se mettront ensuite en place, auxquels deux habitants par village pourront prendre part. Un questionnaire est aussi en ligne sur le site internet de la CCPMC. « C'est important de s'impliquer dès le début »,

souligne le chargé de mission. « Plus on intervient en amont, mieux se sera. Quand l'enquête publique débutera, les choses bougeront seulement à la marge. On entre dans les six mois importants. Ensuite, ça sera plutôt un travail réglementaire. » Pour ceux qui veulent avoir leur mot à dire, c'est maintenant ou jamais.

G.M.

☎ Réunion publique le mardi 20 septembre à 20 h à la salle socioculturelle de Dampierre-sur-Linotte, 67, Grande rue.